DEPARTEMENT :
PAS-DE-CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-282

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur Pascal PLANQUE
Directeur de musique de la Fanfare Molinghem Isbergues
domicilié à QUARBECQUE – 6 bis rue de la Lampe
sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes :

- Le dimanche 27 août 2023 de 18 heures 30 à 23 heures.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouverture
d'un débit de boissons temporaire
des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Monsieur Pascal Planque, Directeur de musique de la Fanfare de Molinghem Isbergues est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes à l'occasion d'un concert qui se déroulera à ISBERGUES, place de l'hôtel de ville, le dimanche 27 août 2023 de 18 heures 30 à 23 heures.

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le dix-sept août deux mil vingt-trois.

Le Maire,